



Préparée selon les normes du système général harmonisé (SGH)

SECTION 1

IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE

Graco Inc.
88 - 11th Avenue Northeast
Minneapolis, Minnesota 55413
Tél. : 612-623-6000
www.graco.com

Nom commercial du

Liquide TSL de Graco

produit : Numéro

Non déterminé.

CAS :

Sans objet.

Synonymes/autre :

238049, 206994, 206995, 206996, 206997, 206998, 24C822, 24C823, 17C436, 25T777, 25T859

Référence(s) :

Lubrifiant de spécialité

Usage recommandé :

Non déterminé.

Restrictions d'utilisation :

19/8/2013

Date de création : Date de

07/05/2025

préparation/révision :

Pour les urgences dues à des produits chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appelez CHEMTREC jour et nuit

Numéro de téléphone

Pour les États-Unis/le Canada : 1-800-424-9300

d'urgence :

En dehors des États-Unis/du Canada : 1-703-741-5970

SECTION 2

IDENTIFICATION DU DANGER

Apparence :

Liquide transparent, incolore

Odeur :

Odeur douce, suave

Classification :

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux selon le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Organes cibles :

(SGH). Sans objet.

Pictogramme(s) :

Non requis. Non

Mention

requis. Non

d'avertissement :

obligatoire. Non

Mention de

déterminé. Non

danger : Autres

requis. Non

dangers :

requis. Non

Prévention :

requis. Non

Réponse :

requis.

Procédures de

Se reporter à la section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

stockage : Mise au

rebut :

Autre :

SECTION 3

COMPOSITION DES INGRÉDIENTS

Composant	Numéro CAS	Pourcentage (en poids)
Esters de l'acide	53306-54-0	80 à

L'équilibre des composants ne contribue pas à la classification générale du produit, selon la norme GHS.



SECTION 4

MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :	En cas d'irritation, rincez-vous soigneusement les yeux pendant 5 minutes sous un filet d'eau tiède, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste : Appelez un médecin.
Contact avec la peau :	Appelez un médecin en cas de malaise.
Inhalation :	Appelez un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.
Ingestion :	En cas de malaise ou d'inquiétude : Appelez un médecin. Rincez-vous la bouche. Ne provoquez PAS
Autre :	Pas d'informations complémentaires

SECTION 5

MESURES CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair :	240 °C par appareil Cleveland à vase ouvert.
Limites d'inflammabilité :	Non déterminé.
Agent extincteur :	Pour éteindre un incendie, aspergez de poudre chimique, de mousse anti-alcool, d'un AFFF
Mesures spéciales anti-incendie :	N'utilisez PAS de jet plein pour projeter l'eau ou la mousse sur le liquide chaud en combustion, car cela risque de créer de la mousse et d'augmenter l'intensité de l'incendie. Le moussage peut être brutal et risque de mettre en danger les pompiers qui se trouvent à proximité immédiate. Pulvérisez de l'eau pour refroidir les récipients et les structures exposés jusqu'à ce que le feu soit éteint, si cela peut être fait avec un risque minimal. Évitez de disperser le liquide en combustion avec l'eau pulvérisée utilisée pour refroidir.
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	De la fumée dense peut se former en cas de combustion. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent se former en cas de combustion. Les températures élevées peuvent produire des vapeurs inflammables lourdes qui peuvent se déposer au niveau du sol ainsi
Sous-produits de combustion :	Les incendies impliquant ce produit peuvent libérer des oxydes de carbone, du phosphore, de l'azote et du soufre, ainsi que des hydrocarbures réactifs et des vapeurs irritantes.
Température d'auto-Risques d'explosion :	Non déterminé.
Autre :	Non déterminé. Faites toujours preuve de prudence dans les zones chargées en Éliminez les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée en accord avec la réglementation officielle.

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT

Procédures de contrôle des déversements (à terre) :	Coupez ou isolez immédiatement toutes les sources d'inflammation (veilleuses, appareils électriques, flammes, radiateurs, etc.). Évacuez les lieux et aérez. Le personnel portant un équipement de protection adapté doit stopper immédiatement le déversement en établissant des barrages constitués de produits inertes (sable, terre, tampons de coton contre les déversements chimiques). Ces barrages doivent être placés de manière à ce que le produit répandu n'atteigne pas les égouts et les voies d'eau. Une fois le déversement contenu, le produit répandu peut être évacué à l'aide de pompes à vide non déflagrantes et anti-étincelles, de pelles ou de seaux et récupéré dans des récipients d'élimination adaptés. Prévenez les autorités compétentes en cas de déversement
Procédures de contrôle des déversements (dans l'eau) :	Essayez de contenir les déversements importants avec des boudins flottants pour éviter qu'ils ne prennent de l'ampleur. Retirez le produit déversé de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés. En cas de déversement important, prévenez les autorités compétentes (en général le National Response Center ou les garde-côtes au 800-
Méthode d'élimination des déchets :	Ne videz pas le produit dans les égouts. Toute élimination de déchets doit se faire conformément aux réglementations fédérales, de l'état concerné et locales. Le produit, s'il est déversé ou mis au rebut, peut constituer un déchet réglementé. Consultez les réglementations de l'État concerné et locales. Les réglementations édictées par le
Autre :	ATTENTION - si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le traitement du mélange de déchets qui en résulte est réglementé.



SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention :	Maintenez le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne transférez pas de récipients non marqués. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent être dangereux. Ils ne doivent donc pas être pressurisés, coupés, vernis, soudés ou utilisés à d'autres fins. Retournez les tambours aux centres de recyclage pour un nettoyage et une réutilisation corrects. Les températures de manipulation ne doivent pas dépasser 60 °C (140 °F) pour éviter les risques de brûlures. Ouvrez soigneusement les récipients dans un endroit bien aéré ou
Procédures de stockage :	Stockez les récipients loin des sources de chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute substance oxydante. Un stockage prolongé à des températures excessives peut produire des fumées odorantes et toxiques dues à la décomposition du produit.
Informations	Pas d'informations complémentaires.

SECTION 8

MAÎTRISE DES RISQUES / PROTECTION DES PERSONNES

Protection des personnes :	Concerne surtout les personnes qui se trouvent au contact répété du produit, comme les membres du personnel chargés du conditionnement, de l'entretien/de la maintenance et
Protection des voies respiratoires :	Non nécessaire si la ventilation est adéquate. Dans le cas contraire, une protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 est obligatoire. En cas de nébulisation, portez un demi-masque respiratoire filtrant contre les aérosols et la poussière homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent).
Protection des yeux :	Il est fortement conseillé de se protéger les yeux. Portez des lunettes de protection avec écrans latéraux ou des lunettes ventilées/anti-éclaboussures (ANSI Z87.1 ou équivalent
Protection des mains :	Gants étanches et résistants aux produits chimiques en néoprène ou en caoutchouc nitrile pour éviter toute irritation de la peau et absorption par celle-ci.
Autres protections :	Il est conseillé de porter un tablier et des surchaussures résistant aux produits chimiques (en néoprène ou en caoutchouc nitrile, par exemple) en fonction du niveau d'activité et d'exposition. Utilisez un équipement de protection isolé en cas de manipulation du produit chaud. Faites nettoyer les vêtements souillés. Jetez les articles en cuir et autres matériaux
Mesures locales :	Veillez à la bonne ventilation du lieu lorsque le produit est utilisé dans un espace clos. Employez des moyens mécaniques, comme des hottes aspirantes ou des ventilateurs, pour réduire les concentrations de vapeur/d'aérosol. En cas de dégagement de vapeurs ou d'aérosol lors de la manipulation du produit, assurez une aération adéquate pour en maintenir la concentration en deçà du seuil spécifié. Des fontaines pour le lavage des yeux et des douches doivent être disponibles à proximité des sites d'utilisation et de
Autre :	La consommation de nourriture et de boissons doit être évitée sur les sites où le produit est présent. Lavez-vous toujours les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide transparent, incolore
Odeur :	Odeur douce, suave
Seuil olfactif :	Non déterminé.
pH :	Sans objet.
Point de fusion/gel :	Non déterminé.
Point initial d'ébullition :	260 °C (500 °F) à 10,000 mmHg
Domaine d'ébullition :	Non déterminé.
Point d'éclair :	240 °C.
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Inflammabilité :	Non déterminé.
Limite supérieure	Non déterminé.



Limite inférieure	Non déterminé.
Pression de vapeur :	0,100 mmHg à 155 °C
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Densité relative :	1,166 g/cm ³ à 15,6 °C
Solubilité :	Légèrement soluble dans
Coefficient de partage :	Non déterminé.
Température d'auto-ignition :	Non déterminé.
Température de	Non déterminé.
Viscosité :	32 cSt à 40 °C.
Autre	VOC : 0 à 1 %

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	
Stabilité chimique :	Le produit est chimiquement stable à température et pression ambiantes.
Polymérisation dangereuse :	Ne peut pas se produire.
Conditions à éviter :	Évitez les températures élevées et la contamination du produit.
Incompatibilité avec d'autres produits :	Évitez tout contact avec les acides et les substances oxydantes puissantes.
Produits de décomposition :	La fumée, le monoxyde et le dioxyde de carbone et d'autres aldéhydes issus de la combustion incomplète. Oxydes de carbone, azote, et soufre ; hydrocarbures réactifs et vapeurs
Autre :	Sans objet.

SECTION 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (LD50) *Voir remarque au bas de la section

Par voie orale :	> 5 000 mg/kg
Par voie cutanée :	> 5 000 mg/kg
Inhalation :	>20,0 mg/l
Irritation de la peau :	Non irritant
Irritation des yeux :	Non irritant
Sensibilisation dermique :	Ne devrait pas avoir d'effet sensibilisant.
Sensibilisation respiratoire :	Ne devrait pas avoir d'effet sensibilisant.
Danger par aspiration :	Non applicable
Toxicité chronique	
Caractère mutagène :	Non qualifiable comme mutagène
Caractère cancérogène :	Non qualifiable comme cancérogène.
Toxicité en matière de	Ne devrait pas avoir un effet néfaste sur la reproduction.
Exposition unique STOT :	Ne devrait pas avoir d'effets néfastes.
Exposition répétée STOT :	Ne devrait pas avoir d'effets néfastes à long terme.
Autre :	*Toutes les données de cette section se basent sur les calculs de la troisième partie du Globally Harmonized System (GHS) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques à partir des informations des composants.

SECTION 12

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxicité pour l'environnement

Poissons :	> 100 mg/l.
Invertébrés :	> 100 mg/l.
Plantes aquatiques :	> 100 mg/l.
Microorganismes :	> 100 mg/l.



Persistence et Bioaccumulation :	Ce produit n'est pas « facilement » biodégradable.
Mobilité dans le sol :	Non déterminé.
Autre :	Non déterminé.
	Toutes les classifications se basent sur les calculs de la quatrième partie du Globally Harmonized System (GHS) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques à partir des informations des composants.

SECTION 13

INFORMATIONS SUR LA MISE AU REBUT

Élimination des déchets :	Ce produit non dénaturé par d'autres substances peut être classé comme un déchet non dangereux. Selon son utilisation, le produit usagé peut être réglementé. Il doit être éliminé dans un établissement agréé. Ne videz pas le produit dans les égouts. Mettez les récipients usagés au rebut en les écrasant ou en les perçant pour éviter toute utilisation non autorisée. La gestion des déchets doit être strictement conforme aux législations
Autre	Le transport, le stockage, le traitement et l'élimination de déchets RCRA doivent être conformes aux dispositions du 40 CFR parties 262, 263, 264, 268 et 270. L'ajout de produits chimiques, le traitement ou la transformation de ce produit peuvent rendre les informations en matière de gestion des déchets contenues dans cette fiche de données de

SECTION 14

INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport terrestre (DOT) :	Non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport terrestre (TDG) :	Non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport maritime (IMDG) :	Non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Transport aérien (IATA) :	Non réglementé pour le transport
Nom d'expédition correct :	Sans objet.
Autre :	Polluant marin : No. Rep.

SECTION 15

INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

WHMIS :	Non contrôlé. Ce produit est classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations exigées au titre de ce dernier.
Règlement fédéral Loi américaine sur la pollution des eaux/par les hydrocarbures :	Non déterminé. Tous les composants de ce produit figurent sur la liste d'inventaire du TSCA adopté par les États-Unis. Sans objet.
TSCA :	Section 302/304 - Substances extrêmement dangereuses : Néant.
Autre TSCA :	Section 311/312 - Classement des risques :
SARA titre III :	Caractère aigu (effets immédiats sur la santé) : NON Caractère chronique (effets différés sur la santé) : NON Incendie (risque) : NON Réactivité (risque) : NON Pression (risque de libération soudaine) : NON Section 313 Produits chimiques toxiques : Aucun composant présent n'est égal ou supérieur à la concentration de minimis (minimum à signaler) exigée par la loi.



CERCLA : Pour sources fixes/mobiles – quantité à déclarer (en raison de) : Non dangereux en raison de l'exclusion du pétrole.

Réglementations d'État

Droit de savoir Non déterminé.

Autre : En vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA), le déversement de ce produit, tel que fourni, n'a pas à être déclaré. Cependant, les déversements peuvent être à signaler au National Response Center en vertu du Clean Water Act, 33 U.S.C. 1321(b)(3) et (5) ; se reporter à l'intitulé de la section 15. L'absence de déclaration est passible de sanctions civiles et pénales lourdes.

Il est conseillé de contacter les autorités locales dans l'éventualité d'un déversement

SECTION 16 INFORMATIONS DIVERSES

	NFPA 704	NPCA-HMIS	CLÉ
SANTÉ :	2	2	0 = minime
INCENDIE :	1	1	1 = Faible
RÉACTIVITÉ	0	0	2 = Modéré
:	Néant	S.O.	3 = Sérieux
RISQUE SPÉCIFIQUE :			
INDICE DE PROTECTION :	S/O	B	4 = Grave

IX

Version :

Cette fiche technique de sécurité et les informations qu'elle contient vous sont soumises en toute bonne foi comme étant exactes. Nous en avons contrôlé toutes les informations reçues de sources tierces. Nous estimons que ces informations sont correctes, mais ne pouvons en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les précautions à prendre en matière de santé et de sécurité indiquées dans cette fiche peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus et/ou à toutes les situations. C'est à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité et de se conformer à l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Rien dans cette fiche ne saurait être interprété comme une autorisation ou une recommandation d'utiliser un produit quel qu'il soit en violation de brevets existants. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée.

REMARQUES : S/O = sans objet ; NE = non établi ; UN = non disponible

Tous les textes et illustrations contenus dans ce document reflètent les dernières informations disponibles concernant le produit au moment de la publication. Graco se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications.

Siège social : Minneapolis
 Bureaux dans le monde : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon
 GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441

www.graco.com
 IMPRIMÉ AUX
 ÉTATS-UNIS